



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Développement social : développement social, y compris
les questions relatives à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes
handicapées et à la famille

Conseil économique et social
2020 session
Point 19 b) de l'ordre du jour
Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme : développement
social

Réalisation et suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, soumis en application de la résolution [73/144](#) de l'Assemblée générale, l'accent est mis sur les tendances récentes de la politique familiale, principalement dans les domaines de la protection sociale tenant compte des questions de genre, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille, de l'égalité des sexes et du sans-abrisme familial. Les bonnes pratiques des gouvernements, des entités des Nations Unies et de la société civile en matière d'élaboration de politiques familiales y sont également mises en lumière.



I. Introduction

1. Dans sa résolution [73/144](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quinzième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, un rapport sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille.

2. Dans le présent rapport, un certain nombre de questions mises en avant dans la résolution, notamment la protection sociale, l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille et l'égalité des sexes, sont abordées. Compte tenu du thème prioritaire de la cinquante-huitième session de la Commission du développement social, intitulé « Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme », le rapport porte également sur le sans-abrisme familial et le logement abordable pour les familles. Ces questions sont liées au concept d'urbanisation sans exclusion mentionné dans ladite résolution.

3. Le rapport contient des renseignements sur les initiatives ayant trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques familiales menées par les États Membres, comme indiqué à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale et à la cinquante-septième session de la Commission du développement social. Il comporte également une description des activités menées dans ce domaine par les entités des Nations Unies et les organisations de la société civile qui coopèrent, pour les questions familiales, avec la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales¹.

II. Grandes tendances concernant la famille

4. Partout dans le monde, le modèle de la famille évolue, très souvent, avec l'augmentation du nombre de foyers monoparentaux, vers une réduction du nombre de ses membres. Actuellement, 65 % des familles sont formées soit de couples vivant avec des enfants de tout âge (38 %), soit de couples vivant avec des enfants et des membres de la famille élargie, comme les grands-parents (27 %). Les familles monoparentales, qui représentent 8 % du total des ménages, sont principalement composées de femmes avec enfants (84 %). En Afrique subsaharienne et en Asie centrale et méridionale, près d'un tiers de l'ensemble des ménages sont des familles élargies, mais cette proportion diminue en raison, entre autres, de l'exode rural².

5. La diminution du nombre de familles élargies et l'augmentation du nombre de familles monoparentales rendent d'autant plus pertinente la question de la protection sociale. La protection sociale informelle est traditionnellement offerte au sein de la famille élargie, dont les membres prennent soin les uns des autres, dans un modèle solidaire. Or, l'évolution de la structure familiale rend de tels modèles peu viables, d'où l'importance croissante des systèmes formels de protection sociale et la nécessité de prendre des mesures tenant compte des questions de genre³.

¹ Dans sa résolution [73/144](#), l'Assemblée générale a demandé aux États Membres et aux autres parties prenantes de continuer à transmettre des informations sur les activités qu'ils mènent, notamment sur les bonnes pratiques (par. 12). Seules les nouvelles initiatives prises par les États Membres ont été signalées ici (depuis la parution du dernier rapport, publié sous la cote [A/74/61-E/2019/4](#)).

² Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020 : les familles dans un monde en changement* (New York, 2019).

³ Voir *ibid.*, pour une analyse des tendances familiales plus récentes et des facteurs clés qui les touchent.

6. Les femmes étant de plus en plus nombreuses à grossir la main-d'œuvre – formelle ou informelle – tout en continuant d'assumer une part disproportionnée des tâches ménagères par rapport aux hommes, il leur est plus difficile de concilier vie professionnelle et vie de famille. De ce fait, l'impératif de l'égalité des sexes au sein de la famille ne cesse de gagner en importance. D'autres tendances, telles que l'urbanisation rapide qui se répercute sur les familles et l'augmentation apparente du sans-abrisme familial, nécessitent une attention accrue. Les sections qui suivent traitent de ces questions plus en détail.

A. Protection sociale tenant compte des questions de genre

7. Malgré une baisse rapide du taux de pauvreté des travailleurs constatée au cours des dernières décennies, les travailleurs salariés et leur famille sont encore 8 % dans le monde à vivre dans l'extrême pauvreté, la part de la population mondiale ayant effectivement reçu au moins une prestation de protection sociale en espèces étant de 45 % seulement. À l'échelle mondiale, un tiers seulement des enfants bénéficient d'une protection sociale, 92 % d'entre eux se trouvant en Europe et en Amérique du Nord, 56 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, 14 % en Asie de l'Est et du Sud-Est et 13 % en Afrique subsaharienne⁴.

8. Dans le monde, un enfant sur cinq vit dans l'extrême pauvreté ; dans cette tranche de population, 46 % ont moins de 14 ans. Les privations subies pendant l'enfance ont des effets néfastes qui durent toute la vie⁵.

9. La couverture de la protection sociale est liée à l'enregistrement des naissances, condition *sine qua non* pour faire valoir les droits individuels, y compris le droit aux services sociaux de base. Or, à l'échelle mondiale, moins de 73 % des enfants de moins de 5 ans ont vu leur naissance inscrite au registre de l'état civil, selon des données provenant de 161 pays pour la période 2010-2018. En Afrique subsaharienne, ce sont moins de 46 % des enfants de moins de 5 ans qui sont ainsi enregistrés⁶.

10. Partout dans le monde, les femmes sont exclues de manière disproportionnée de la protection sociale. En outre, seules 41 % des femmes qui deviennent mères reçoivent des avantages pécuniaires. La séparation, le divorce et le veuvage ont des conséquences économiques plus néfastes pour les femmes que pour les hommes. Dans les familles ayant à leur tête une femme seule et touchant un revenu unique, près de 80 % des femmes occupent un emploi rémunéré mais n'en font pas moins face à un risque élevé de pauvreté, se heurtant à des difficultés pour accéder aux ressources, au marché du travail et aux services d'aide sociale. L'absence d'un second « pilier » fait que les familles de ce type disposent de beaucoup moins de temps et d'argent que les familles biparentales, et ce quel que soit le nombre de ses membres qui touchent un revenu.

11. Les familles monoparentales dirigées par une femme ne disposent généralement pas des ressources supplémentaires fournies par un partenaire vivant au sein du même ménage et sont pénalisées par les inégalités salariales touchant les femmes et par le manque à gagner dû à la maternité⁷. En outre, dans la plupart des pays, les mères

⁴ *Rapport sur les objectifs de développement durable 2019* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.19.I.6) ; d'après les chiffres de 2018.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ L'écart de rémunération dû à la maternité mesure l'écart de rémunération entre les femmes qui sont mères de famille et celles qui ne le sont pas, ces dernières étant définies dans la plupart des études économétriques comme les femmes n'ayant pas d'enfants à charge. En outre, il mesure l'écart de rémunération entre les mères et les pères de famille. Ce concept est différent de celui d'écart de rémunération entre les sexes, qui mesure l'écart de rémunération entre l'ensemble des

ayant la garde des enfants ne bénéficient pas d'une protection financière adéquate en raison du faible niveau des pensions alimentaires versées par les pères⁸. Sans le soutien du partenaire, il risque d'être impossible de concilier vie professionnelle et vie familiale. Qui plus est, le manque d'accès à un logement abordable, à des services de garde d'enfants, à des allocations familiales et à des congés payés risque de faire sombrer la famille dans l'engrenage de la pauvreté⁹.

12. Les prestations sociales étant considérées comme vitales pour réduire la pauvreté dans les ménages monoparentaux, la pratique des allocations familiales gagne du terrain dans toutes les régions en développement. Les transferts en espèces, essentiels pour promouvoir la sécurité de revenu et investir dans le développement des enfants, ont permis d'améliorer la nutrition, la santé et la fréquentation scolaire. Cela étant, les transferts conditionnels, tributaires des moyens, laissent souvent de côté les plus vulnérables. De surcroît, il est de plus en plus reconnu que les transferts en espèces devraient être appuyés par des investissements plus importants dans les services de santé, d'éducation et de garde d'enfants, ainsi que dans des infrastructures accessibles et abordables, y compris le logement et le transport. Qui plus est, l'accès des femmes aux ressources, y compris à la terre et à l'héritage, est encore limité dans de nombreux pays, ce qui aggrave le risque de pauvreté pour elles et leur famille¹⁰.

B. Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, travail non rémunéré et égalité des sexes

13. Des progrès notables ont été enregistrés, au cours des deux dernières décennies, pour ce qui est de l'octroi d'un congé parental rémunéré, y compris une augmentation lente, mais constante, du nombre de pays offrant un congé de paternité. L'octroi d'un congé de paternité ou d'un congé à l'un ou l'autre parent est passé de 21 % des pays du monde en 1995 à 53 % en 2015. Le congé de maternité, accordé par 89 % des pays en 1995, l'était dans 96 % des pays en 2015, 55 pays ayant augmenté la durée dudit congé payé. Dans l'ensemble, 54 % des pays satisfont actuellement à la norme minimale de quatorze semaines de congé fixée par l'Organisation internationale du Travail et 30 % octroient la durée recommandée par l'OIT de dix-huit semaines, tandis que 27 % accordent six mois ou plus de congé de maternité payé¹¹.

14. La plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) accordent des indemnités correspondant à plus de 50 % des revenus avant l'arrêt ; ils sont 13 à rémunérer à 100 % le congé de maternité. Les prestations de congé parental et de congé pour soins à domicile sont généralement inférieures à celles du congé de maternité : elles correspondent à une fourchette d'un à deux tiers des revenus avant l'arrêt, mais les montants varient d'un pays à l'autre. Pour les pères de famille, la moyenne se situe autour des huit semaines

femmes et des hommes dans la population active. Voir Damian Grimshaw et Jill Rubery, *The motherhood pay gap: A review of the issues, theory and international evidence*. Conditions of Work and Employment Series, n° 57 (Genève, Organisation internationale du Travail, 2015).

⁸ Les pays nordiques et les pays d'Europe centrale appliquent des systèmes de « pension alimentaire garantie », où l'État verse une pension alimentaire lorsque le parent qui n'a pas la garde des enfants n'est pas en mesure ou n'a pas l'intention de verser une pension alimentaire. L'État garantit ainsi le droit de l'enfant à une prise en charge adéquate, tout en s'efforçant d'astreindre le père à s'acquitter de l'obligation qui lui incombe ; voir ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020*.

⁹ ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020*.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), « Paid parental leave and family-friendly policies: an evidence brief », juillet 2019.

(somme du congé de paternité et du congé parental ou congé d'éducation)¹². Même dans certains des pays les plus riches du monde, le congé de paternité n'est pas aussi largement octroyé que le congé de maternité, et il tend à être beaucoup plus bref que ce dernier (généralement de une à deux semaines)¹³. De courte durée, le congé de paternité est souvent offert, de ce fait, en sus du plein salaire¹⁴.

15. Malgré certains progrès accomplis, les politiques de congé parental sont encore rares dans les pays à faible revenu. En Afrique subsaharienne, moins de 16 % des mères d'un nouveau-né reçoivent des prestations de maternité, et ce quel que soit leur statut professionnel. Tel est le lot, dans la plupart des pays en développement, des femmes qui travaillent dans le secteur informel, des agricultrices de subsistance ou des employées de maison¹⁵.

16. Pour ce qui est du travail non rémunéré, selon les dernières données provenant de quelque 90 pays, les femmes effectuent en moyenne trois fois plus de soins et de travaux domestiques non rémunérés que les hommes, y compris en prenant soin des enfants et des personnes âgées. L'écart entre les sexes tend à se creuser lorsque les femmes ont de jeunes enfants à la maison¹⁶.

17. À l'échelle mondiale, l'inégalité entre les sexes est toujours ancrée dans les foyers, dès lors que seules 57 % des femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant en couple peuvent décider de leur sexualité, de l'utilisation de contraceptifs et de l'accès aux services de santé procréative¹⁷.

18. Une étude sur la protection juridique menée dans 53 pays a révélé que 29 % des pays avaient des lacunes législatives en matière de garanties d'emploi et d'avantages économiques, la moitié d'entre eux n'ayant aucune loi sur l'application du principe « à travail égal, salaire égal ». Qui plus est, 24 % des pays étudiés avaient des lacunes législatives en ce qui concerne la protection des femmes dans le mariage et la famille, moins d'un tiers des pays étudiés disposant de lois qui fixent à 18 ans l'âge minimum du mariage pour les femmes et les hommes, sans exception¹⁸.

C. Sans-abrisme familial

19. Malgré la rareté des recherches existant sur la question, le sans-abrisme familial semble, selon des données récentes, se propager. Ainsi, dans certains pays d'Europe, le nombre de familles sans domicile fixe est toujours de plus de 20 % supérieur à celui de la population totale des sans-abri¹⁹. Des tendances analogues peuvent être observées aux États-Unis d'Amérique, où 33 % des sans-abri sont des familles avec

¹² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Parental leave systems », base de données de l'OCDE sur la famille. Consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/els/soc/PF2_1_Parental_leave_systems.pdf.

¹³ Yekaterina Chzhen, Anna Gromada et Gwyther Rees, *Are the world's richest countries family friendly? Policy in the OECD and EU* (Florence (Italie), UNICEF, 2019). Selon le rapport, la Suède, la Norvège et l'Islande sont les trois pays les plus favorables à la famille pour lesquels on dispose de données exhaustives.

¹⁴ OCDE, « Parental leave systems ».

¹⁵ ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020*.

¹⁶ *Rapport sur les objectifs de développement durable 2019*.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Jean Quinn, « The impact of personal and family circumstance on homelessness », document présenté à la réunion d'experts sur le thème « Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme », Nairobi, du 22 au 24 mai 2019.

enfants, et au Canada, où 37 % des ménages ont du mal à conserver leur logement et sont encore plus nombreux à dépendre d'un hébergement d'urgence²⁰.

20. En Europe, la pénurie de logements abordables, due en partie à l'évolution du marché du logement, aurait contribué à l'augmentation du sans-abrisme. Cette pénurie a été, par ailleurs, récemment exacerbée par un afflux massif d'immigrants et de réfugiés, dont de très nombreuses familles, qu'il a fallu héberger. Dans certains pays d'Europe, les migrants et les minorités ethniques sont surreprésentés parmi les familles de sans-abri.

21. Les causes du sans-abrisme familial, dans les pays développés, sont principalement liées à la perte d'emploi, à l'éclatement de la famille et à la nécessité d'échapper à la violence. Dans les pays en développement, les causes du phénomène sont plus complexes. Alors que les réseaux de soutien y sont durement mis à l'épreuve, les membres les plus vulnérables de la famille, comme les enfants et les personnes âgées, s'en trouvent pénalisés. L'augmentation du nombre de divorces, de séparations et d'abandons de femmes s'accompagne d'une augmentation du nombre de femmes sans abri et de femmes chefs de famille, qui sont généralement les plus pauvres de la société²¹.

22. Dans les pays du Sud, la migration interne peut être à l'origine du sans-abrisme, l'exode rural des ménages faisant courir à ces derniers un risque plus élevé de sans-abrisme, temporaire ou durable. En outre, les femmes y sont, avec leurs enfants, d'autant plus exposées que de nombreux gouvernements échouent à faire respecter leurs droits, notamment les droits fonciers et le droit de propriété. On notera que, face à une urbanisation rapide, les gouvernements ne sont pas en mesure de fournir, en zone urbaine, de logements à bas prix aux ménages à faible revenu, et que, même lorsque des logements sociaux sont construits pour ces ménages, ils sont rarement à la portée des plus indigents et sont rarement accessibles par des moyens de transport abordables²².

23. Certains chiffres indiquent que le taux de pauvreté des adultes célibataires avec enfants à charge est considérablement plus élevé que les moyennes nationales correspondant à l'ensemble des ménages et qu'il est bien supérieur au taux de pauvreté des ménages comptant deux adultes ou plus, avec ou sans enfants à charge.

24. On manque de données sur l'ampleur du sans-abrisme familial et sur le quotidien des personnes touchées. Les données sur les sans-abri qui n'ont pas recours à des services formels ne sont ni fiables ni complètes. Des recherches menées en Amérique du Nord révèlent que les femmes sans abri seules avec enfants épuisent les ressources informelles et demeurent chez des parents ou amis le plus longtemps possible avant de s'adresser aux services officiels d'aide aux sans-abri²³.

25. Les recherches concernant les incidences du sans-abrisme familial sur les enfants sont, elles aussi, limitées. Les rares études existantes révèlent que le problème s'accompagne de nombreux facteurs préjudiciables au développement de l'enfant, notamment un manque d'intimité, l'absence d'un espace de jeu ou d'interaction avec

²⁰ National Alliance to End Homelessness, base de données « State of Homelessness », disponible à l'adresse suivante : <https://endhomelessness.org/homelessness-in-america/homelessness-statistics/state-of-homelessness-report/> (consultée le 27 août 2019), et Quinn, « The impact of personal and family circumstance on homelessness ».

²¹ Suzanne Speak, « The state of homelessness in developing countries », document présenté à la réunion d'experts sur le thème « Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme », Nairobi, du 22 au 24 mai 2019.

²² Ibid.

²³ Observatoire européen sur le sans-abrisme, *Family Homelessness in Europe: EOH Comparative Studies on Homelessness* (Bruxelles, 2017).

ses camarades et l'impossibilité de faire les devoirs scolaires dans le calme. Pour l'enfant, cette situation peut être source de stress, d'anxiété et de troubles du comportement ainsi que de problèmes de santé et de fatigue. Le manque d'installations de cuisson et d'espaces de stockage des aliments peut entraîner d'importantes carences nutritionnelles. En Roumanie, par exemple, les données existantes ont révélé que seuls 28 % des enfants d'âge scolaire vivant en permanence dans la rue étaient scolarisés ; plus de la moitié étaient également victimes de violences²⁴.

26. Pour lutter contre le phénomène du sans-abrisme familial, certains gouvernements octroient une protection et des logements sociaux aux familles vulnérables. Ainsi, le versement, aux Pays-Bas, d'une aide financière directe à tous les locataires qui remplissent les conditions requises, un système de bons d'achat aux États-Unis et, en Inde, le programme de logement Pradhan Mantri Awas Yojana, qui permet de fournir un logement abordable aux pauvres vivant en milieu urbain, sont autant de bonnes pratiques existant dans ce domaine. Des services de prise en charge spécifiques tels que ceux prêtés par Sophia Housing, en Irlande, ou par le Centre for Non-Violence, en Australie, se sont révélés efficaces pour réduire le sans-abrisme familial²⁵. L'application du principe du « logement d'abord », à savoir l'offre d'options de logement immédiates et de biens locatifs subventionnés destinés à remplacer l'hébergement en abri et l'hébergement d'urgence, a également permis d'obtenir des succès au niveau local, notamment en Finlande, où ce type de politique, appliqué à l'échelle nationale, a permis d'atténuer le fléau du sans-abrisme²⁶. En Afrique du Sud, le Gouvernement s'attaque au problème de la pénurie de logements, qui conduit souvent au sans-abrisme, en mettant en œuvre un programme de construction de logements gratuits pour les sans-abri²⁷.

27. Des études révèlent que l'aide au logement, publique ou fédérale, destinée aux ménages à faible revenu est extrêmement utile pour réduire le sans-abrisme familial²⁸. Or, s'il est une condition indispensable à l'élimination du problème, un logement abordable n'en est pas, pour autant, suffisant : les familles ont besoin d'une aide de base dans des domaines tels que l'emploi, la garde des enfants, l'éducation et les transports. Des recherches révèlent également que le recours à des services de soins capables de prendre en charge les traumatismes donne de meilleurs résultats pour les utilisateurs, en particulier les femmes et les enfants²⁹.

III. Initiatives, politiques et programmes familiaux aux niveaux national, régional et international

A. Assemblée générale

28. Au cours d'un débat de la Troisième Commission tenu les 1^{er} et 2 octobre 2019, les États Membres ont souligné qu'en tant qu'institutions clefs pour le développement du capital humain, les familles méritaient une protection et une assistance accrues,

²⁴ Ibid.

²⁵ Quinn, « The impact of personal and family circumstance on homelessness ».

²⁶ Ibid.

²⁷ Emeka E. Obioha, « Addressing homelessness through public works programmes in South Africa », document présenté à la réunion d'experts sur le thème « Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme », Nairobi, du 22 au 24 mai 2019.

²⁸ Coalition for the Homeless, « Proven solutions: housing-based solutions » ; consultable à l'adresse suivante : www.coalitionforthehomeless.org/ending-homelessness/proven-solutions.

²⁹ Quinn, « The impact of personal and family circumstance on homelessness ».

sous diverses formes, en fonction de leurs besoins. La promotion de la stabilité familiale a été qualifiée de prioritaire pour de nombreux pays, de même que la promotion du rôle de la famille dans la protection sociale des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées, cette fonction vitale rendant les sociétés plus inclusives.

29. Notant que les stratégies en faveur de la famille pouvaient aider à réduire la pauvreté et offrir une protection sociale au niveau national, les États Membres ont souligné que l'Année internationale de la famille avait pour principal objectif, notamment, de renforcer les institutions nationales chargées de formuler et de mettre en œuvre des politiques visant à résoudre les problèmes rencontrés par les familles. Ils se sont également félicités des initiatives prises à l'échelle nationale pour atteindre cet objectif.

30. L'investissement dans des politiques familiales est jugé important pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Les gouvernements ont souligné les efforts qu'ils déployaient pour aider les familles en situation de vulnérabilité, donnant des exemples de bonnes pratiques au niveau national, telles que les transferts monétaires, assortis ou non de conditions, visant à briser le cycle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Dans certains pays, les familles vulnérables avec de jeunes enfants, des personnes âgées ou des proches handicapés bénéficient d'une aide supplémentaire sous forme de protection sociale. Les programmes de transferts monétaires, assortis de conditions, pour les ménages pauvres se sont révélés particulièrement efficaces pour réduire la pauvreté. En outre, l'aide au logement pour les ménages à faible revenu vivant en zone rurale ou urbaine a été définie comme une bonne stratégie pour prévenir la pauvreté et le sans-abrisme.

31. Les États Membres ont décrit en détail plusieurs initiatives qu'ils avaient prises pour permettre aux familles avec enfants de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, pour aider les parents dans ce domaine, l'Union européenne a adopté une nouvelle directive prévoyant, notamment, des normes minimales plus généreuses pour les congés parentaux. En outre, certains de ses pays membres ont réformé leur législation sur le congé parental, assoupli les conditions d'octroi dudit congé, et augmenté la durée du congé de paternité. Les prestations de maternité ont été étendues dans plusieurs pays à revenu moyen et des améliorations ont été apportées aux services de garde d'enfants pour accroître la participation des femmes au marché du travail.

32. Les États Membres ont également reconnu que la redistribution des soins à domicile aidait les parents à concilier vie professionnelle et obligations familiales. Certains ont fait état d'incitations offertes aux entreprises du secteur privé pour encourager l'emploi des parents de jeunes enfants. Dans certains pays, les mères ou pères de famille ont droit à un congé parental de trois ans, retrouvant leur emploi au terme de cette période. Ces mesures se sont traduites par une augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail. En outre, certains États Membres ont dit avoir mis en place de nouveaux programmes destinés aux jeunes pères et favorisé la rescolarisation des mères adolescentes dans le système éducatif officiel.

B. Commission du développement social

33. À la cinquante-septième session de la Commission du développement social, tenue à New York du 11 au 21 février 2019, les États Membres ont noté qu'autant la famille que les politiques familiales concouraient à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, soulignant ainsi l'importance culturelle, sociale et économique de la famille et le rôle des politiques familiales s'agissant de permettre à celle-ci de remplir ses nombreuses fonctions dans la société.

34. Plusieurs groupes régionaux ont insisté sur l'importance qu'il y avait à assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, soulignant l'effet que les prestations pour enfants et familles pouvaient avoir sur la réduction de la pauvreté familiale.

35. La Communauté des Caraïbes a noté que l'absence de travail décent avait souvent pour effet de compromettre la stabilité familiale. La prévalence de la pratique du mariage d'enfants dans certaines régions, notamment en Afrique de l'Ouest, a été mise en évidence, et les mesures prises récemment pour l'enrayer ont été soulignées. Les ministres de l'enfance des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont publié une déclaration politique et adopté une position commune pour lutter contre le phénomène, lors d'une réunion débouchant sur l'adoption par la CEDEAO de sa politique de l'enfance et de son plan d'action stratégique pour 2019-2023. Les gouvernements de plusieurs pays d'Afrique ont dit avoir mis en place des activités de sensibilisation au problème du mariage précoce. En outre, la CEDEAO a noté que la question de l'enregistrement des naissances continuait de poser problème en Afrique et qu'il fallait lui accorder une attention accrue pour garantir l'inclusion sociale de tous les enfants vulnérables.

36. Les gouvernements ont décrit en détail les efforts qu'ils déployaient pour octroyer des transferts en espèces et en nature, tels que fournitures scolaires et repas, aux familles avec enfants d'âge scolaire. Certains ont dit accorder des subventions universelles, contributives ou non, et des transferts monétaires, assortis de conditions ou non, aux ménages en situation de pauvreté ou risquant de l'être.

37. Les États Membres ont souligné l'importance que revêtaient, pour les familles, les services intégrés associant protection sociale, santé et éducation. Au Costa Rica, le programme *Avancemos* aide les enfants de familles vulnérables à rester scolarisés et offre un soutien aux parents adolescents. En République dominicaine, la priorité consiste à aider les familles à faible revenu à s'occuper des proches âgés. En El Salvador, une stratégie familiale durable est mise en œuvre sous forme de pension de solidarité de base. En France, la portée et l'échelle des systèmes de protection sociale axés sur la famille ont été élargies, le montant des prestations accordées aux familles monoparentales ayant augmenté de 30 % depuis 2013.

38. Au Ghana, des transferts en espèces sont en place pour les familles et le programme d'alimentation scolaire couvre 2,8 millions d'enfants. Le programme *Livelihood Empowerment against Poverty* prévoit l'octroi de subventions aux ménages en situation d'extrême vulnérabilité, afin de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Le Registre national des ménages du Ghana s'emploie à rationaliser les dépenses en améliorant le ciblage des familles qui ont besoin d'une aide. Grâce à l'utilisation de filets de sécurité productifs, les bénéficiaires de subventions ont la possibilité de faire des études censées leur permettre, par la suite, d'exercer des activités génératrices de revenus et, ainsi, de devenir financièrement indépendants.

39. Le Honduras a indiqué qu'il visait en priorité à venir en aide aux familles vivant dans l'extrême pauvreté. Des transferts monétaires assortis de conditions, sous forme de primes octroyées au titre du programme *Vida Mejor*, et des prestations en nature, telles que repas et fournitures scolaires, sont offerts aux ménages vulnérables. Ces politiques et programmes ont contribué à une diminution de 1,9 % de l'extrême pauvreté dans le pays. L'Inde a signalé que les familles vulnérables bénéficiaient de médicaments et de services de santé à prix réduits.

40. L'Indonésie a récemment mis en place, entre autres initiatives de protection sociale, le *Family Hope Programme*, qui donne aux familles à faible revenu l'accès à une assurance maladie gratuite, à douze années d'éducation de base gratuite et à une

assistance destinée aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Le programme a permis de réduire de 0,52 % le taux de pauvreté entre 2016 et 2018.

41. Le Koweït a élaboré des programmes sociaux à l'intention des familles, dans le cadre du Programme 2030. De nouvelles politiques intégrées ont été mises en œuvre pour promouvoir le bien-être des familles, en particulier de celles qui sont économiquement et socialement marginalisées.

42. Au Kenya, des programmes d'assurance maternité et d'assurance maladie sont proposés, et les ménages ayant à leur charge des personnes vulnérables, notamment handicapées ou âgées, bénéficient d'un soutien financier.

43. Au Malawi, des transferts sociaux en espèces, des subventions familiales et des programmes de logement décent et abordable sont offerts à 60 000 personnes, et un programme de travaux publics est mis en œuvre pour les familles à faible revenu. Aux Maldives, des prestations sont octroyées aux parents célibataires et aux familles d'accueil. Au Nicaragua, on s'attaque aux causes profondes de la pauvreté en renforçant les capacités aux niveaux familial et communautaire.

44. Le Paraguay cible en priorité les ménages dirigés par une femme et octroie des aides au logement aux familles à faible revenu pour ralentir le transfert intergénérationnel de la pauvreté. Les Philippines offrent aux familles des transferts monétaires assortis de conditions.

45. Le Sénégal s'est doté d'un programme national de subventions aux fins de la sécurité familiale. Des transferts en espèces destinés aux familles indigentes, financés par le gouvernement et par l'aide internationale, sont en place dans l'État de Palestine ; la prévention de la violence familiale y est également prioritaire. En Suisse, l'aide aux familles vulnérables avec jeunes enfants et le partage équitable des tâches domestiques sont des priorités.

46. En 2018, Saint-Kitts-et-Nevis a lancé son programme de lutte contre la pauvreté, qui permet d'accorder, à l'échelle nationale, des transferts en espèces aux familles à faible revenu remplissant les conditions requises. De même, une stratégie nouvellement instaurée, le programme *Mold, Empower, Nurture and Direct Families*, vise à extraire les familles vulnérables de la pauvreté et à réduire les inégalités.

47. La Thaïlande apporte un soutien aux familles ayant des nouveau-nés, aux ménages à faible revenu et aux familles risquant de sombrer dans la pauvreté. En Ukraine, des allocations pour enfant sont versées à 2,1 millions de familles, ce qui représente 38 % du total des familles ayant un enfant de moins de 18 ans. En Zambie, il existe un programme de transferts sociaux en espèces dont bénéficient 574 000 ménages, et des transferts en espèces sont offerts aux familles dirigées par un enfant, au Zimbabwe.

48. L'Azerbaïdjan, le Bangladesh, Djibouti, l'Égypte, la Guinée, le Myanmar, le Pakistan et la Roumanie, entre autres pays, ont également dit avoir mis en place des dispositifs de protection sociale destinés aux ménages vulnérables. Certains pays, notamment la Hongrie et la Pologne, fournissent aux familles une aide durant la scolarité de leurs enfants.

49. L'Union européenne a noté qu'il demeurerait difficile, pour de nombreuses familles en Europe, de concilier vie professionnelle et vie familiale, et qu'il importait donc de trouver des solutions qui permettent véritablement aux familles et aux individus de concevoir leur vie et leur carrière de manière à pouvoir s'occuper des enfants et des personnes âgées. Les mesures visant à assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale étaient essentielles pour les ménages et les enfants car elles avaient des répercussions bénéfiques sur la participation des femmes à la vie active.

50. La réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes était également prioritaire dans l'Union européenne, qui a récemment publié une recommandation sur la transparence des salaires. L'écart salarial femmes-hommes entraînant à son tour des inégalités en matière de pensions, il convient de s'attacher davantage à une répartition équitable entre les sexes des soins et des autres responsabilités familiales et d'encourager les hommes à s'investir davantage dans les soins et les tâches domestiques. Une récente initiative de l'Union européenne sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée comporte des dispositions prévoyant des normes minimales plus avantageuses pour les congés parentaux, des mesures incitant les hommes à assumer une plus grande part des responsabilités familiales et une réduction des facteurs qui dissuadent les femmes de travailler.

51. Les efforts visant à prévenir la violence familiale ont également été soulignés. Au Maroc, de nouvelles mesures destinées à protéger les femmes contre la violence familiale ont été adoptées et des politiques relatives à l'enfance sont en cours d'intégration grâce à la création d'un observatoire national des droits de l'enfant relevant du Ministère de la solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille. Le Kirghizistan encourage la réforme du droit de la famille, y compris pour ce qui touche à la protection de l'enfance.

52. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a souligné que la famille, en tant qu'unité de base de la société, était le lieu d'épanouissement des jeunes, les relations familiales ayant une incidence considérable sur la jouissance des droits de l'homme par tous les membres de la famille. Il est dès lors essentiel d'offrir aux familles l'appui nécessaire pour s'épanouir, en particulier en veillant à ce que les politiques familiales et les systèmes de protection sociale au sens large soient adaptés à l'évolution des besoins des familles ainsi qu'à la dynamique et à la composition des ménages.

53. Pour que nul ne soit laissé de côté, il convient de reconnaître que la famille se présente sous différentes formes, en fonction des systèmes existants. Cette reconnaissance est essentielle pour réduire les inégalités et devrait être reflétée dans les cadres normatifs ; des politiques familiales plus inclusives et réactives sont donc nécessaires. Dans ce contexte, le Royaume-Uni a réclamé l'adoption de mesures se traduisant par la mise en œuvre d'approches inclusives et adaptées aux besoins des familles, afin qu'aucune famille ne soit laissée de côté. Le Mexique a également souligné l'importance qu'il y avait à reconnaître les différentes formes de famille.

C. Système des Nations Unies

54. En 2019, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a publié une note d'orientation dans laquelle il exposait, preuves à l'appui, les avantages sanitaires, éducatifs et économiques des politiques favorables à la famille et recommandait d'opérer une quadruple transformation du lieu de travail, soit de transformer le congé de maternité en congé parental de manière à soutenir toutes les personnes qui s'occupent de leurs proches et à leur ménager du temps ; de transformer la prévalence des infrastructures, qui permettent des conditions de travail plus sûres ou prévoient des salles d'allaitement maternel, en prévalence des personnes, de manière, globalement, à investir dans les familles afin qu'elles disposent du temps et du soutien nécessaires pour s'occuper de leurs enfants en bas âge ; de transformer la notion de responsabilité individuelle en une notion de coresponsabilité, c'est-à-dire de passer d'une conception individuelle de l'équilibre vie professionnelle-vie familiale à une idée de partage des responsabilités entre gouvernements, employeurs du secteur privé et familles ; de transformer l'objectif de réduire le stress parental en objectif visant à améliorer le bien-être familial, pour encourager l'adoption de

politiques favorables à la famille qui réduisent le surmenage inhérent à l'éducation des enfants et favorisent le bien-être des parents, ce qui devrait se traduire par une amélioration de la vie de l'entreprise, des familles plus heureuses et des enfants plus sains³⁰.

55. L'importance du père dans la famille a été reconnue par le mouvement mondial de solidarité des Nations Unies pour l'égalité des sexes, la campagne HeForShe, qui met en lumière le rôle bénéfique du père au sein de la famille. Ses militants prônent le congé parental rémunéré et font part de leur expérience de la paternité afin d'encourager les parents à se partager les tâches et les joies qu'entraînent le fait d'élever, ensemble, la génération future³¹.

56. Dans son rapport intitulé *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020*, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) met l'accent sur les familles dans un monde en changement, reconnaissant l'importance de la famille pour la culture et l'économie, tout en signalant qu'elle est aussi un lieu de violence et de discrimination pour les femmes et les filles. Elle y met en lumière l'omniprésence de la violence au sein du couple et la lenteur des réformes du droit de la famille, qui se traduit par une discrimination persistante des femmes³².

57. Dans son rapport, ONU-Femmes esquisse un programme d'action global favorable à la famille pour assurer l'égalité et la justice au foyer, en mettant l'accent sur la prévention et l'élimination de la violence, la réforme du droit de la famille, les mesures de protection sociale et l'investissement dans les services publics, en particulier la santé procréative, l'éducation et les soins. Elle y propose un ensemble de recommandations tendant, notamment, à soutenir – en temps, argent et services – les personnes qui s'occupent de leurs proches, à garantir aux femmes l'accès à un revenu adéquat et indépendant et à mettre en œuvre des politiques et réglementations d'aide aux familles de migrants et de promotion des droits des femmes. ONU-Femmes y recommande également d'investir dans la collecte de données sensibles au genre sur les familles et les ménages et de veiller à doter les politiques familiales de ressources suffisantes³³.

58. La Division du développement social inclusif a poursuivi ses activités mettant en lumière l'importance des politiques et programmes axés sur la famille pour la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant sur pied plusieurs campagnes de sensibilisation et projets de renforcement des capacités, en coopération avec les gouvernements, les entités des Nations Unies et la société civile.

59. Organisée par la Division du développement social inclusif en collaboration avec le Département de la communication globale, la célébration, en 2019, de la Journée internationale des familles, sur le thème des familles et de l'action climatique, l'accent étant mis sur l'objectif de développement durable n° 13³⁴, a permis de mieux faire connaître le rôle des familles dans la réalisation des cibles dudit objectif visant à améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact. Les intervenants ont mis en lumière les approches intergénérationnelles de l'éducation et de la pratique en matière de viabilité et de développement durable. Plusieurs initiatives des Nations

³⁰ UNICEF, « Politiques favorables à la vie de famille : repenser le lieu de travail de demain », note d'orientation, juillet 2019.

³¹ ONU-Femmes, *HeForShe: 2019 Impact Report* (New York, 2019). Voir également : www.heforshe.org/fr/movement.

³² ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020*.

³³ Ibid., p 234 à 240.

³⁴ Voir www.un.org/development/desa/family/2019/02/28/idf-2.

Unies ont été présentées, telles que les campagnes *ONU-Du bleu au vert* et *Agissons*, et les bonnes pratiques de la société civile en matière d'action climatique ont été examinées.

60. Au Kenya, la Division du développement social inclusif, en collaboration avec le Centre for Research on Organizations, Work and Family et l'Institute for Family Studies and Ethics de l'Université de Strathmore ainsi qu'avec le Ministère kényan du travail et de la protection sociale, a organisé à Nairobi, du 23 au 26 avril 2019, un atelier de renforcement des capacités afin d'aligner le projet de politique nationale de promotion et de protection de la famille sur les objectifs de développement durable et de définir un plan d'action.

61. Au cours de l'atelier, les représentants du Ministère ont noté que le nouveau projet de politique familiale du Kenya prévoyait l'accès à des ressources destinées à soutenir les familles. La Division du développement social inclusif a souligné qu'une politique familiale réussie exigeait à la fois l'intégration d'une perspective familiale et une sensibilisation aux questions familiales, objectifs que la Division est déterminée à poursuivre aux niveaux international et national.

62. L'atelier de renforcement des capacités a permis au Gouvernement d'aligner sa politique sur les normes internationales et d'incorporer dans sa politique familiale sous sa forme finale des recommandations reflétant les objectifs de développement durable pertinents³⁵. À l'issue de l'atelier, une manifestation publique a été organisée pour faire connaître les principaux résultats et proposer un plan d'action au groupe de travail technique et au Ministère du travail et de la protection sociale.

63. L'atelier a donné lieu à plusieurs recommandations tendant, notamment, à améliorer la collecte de données fiables, en coordination avec le Bureau national des statistiques du Kenya, à établir un lien entre les questions politiques et les données, à intégrer les conclusions auxquelles il a donné lieu afin d'améliorer le projet de politique familiale, à assurer l'engagement politique des entités gouvernementales et à poursuivre les consultations avec les principaux intervenants du Ministère, en vue de l'adoption de la politique finale.

D. Société civile

64. Les organisations de la société civile ont continué de soutenir très activement les initiatives en faveur de la famille aux niveaux local, régional et international.

65. Dans le cadre de la présidence finlandaise de l'Union européenne, le réseau COFACE Families Europe³⁶ a organisé à Helsinki, les 3 et 4 octobre 2019, une conférence sur le thème « Créer un environnement sain et adapté aux enfants ». S'appuyant sur une vision holistique de la famille et une approche multigénérationnelle, les organisateurs de la conférence ont examiné les répercussions de l'instruction, de la nutrition, de l'éducation de la petite enfance, des risques environnementaux et des circonstances familiales sur la santé et le bien-être des enfants. L'expertise du réseau a été mise à profit pour renforcer l'aspect « santé de l'enfant » dans divers domaines stratégiques.

66. Le Doha International Family Institute, en coopération avec la Division du développement social inclusif et l'International Federation for Family Development,

³⁵ Les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 16 et les cibles y relatives ont été mis en évidence dans le projet de politique.

³⁶ Initialement dénommé « Confédération des organisations familiales de la Communauté européenne », puis « Confédération des organisations familiales de l'Union européenne », l'organisme a été rebaptisé COFACE Families Europe en 2016.

a organisé à Doha, les 11 et 12 décembre 2018, une réunion d'experts sur le rôle des familles et des politiques familiales s'agissant d'appuyer la transition des jeunes vers l'âge adulte. La réunion était axée sur l'inclusion des jeunes, la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, l'éducation, les compétences et le marché du travail. Il a été démontré que le soutien familial, les politiques ciblant les jeunes passant à l'âge adulte et les incitations à l'amélioration des compétences des jeunes renforcent les capacités des sociétés en matière d'inclusion sociale, de réduction de la pauvreté, d'amélioration des possibilités d'emploi et d'égalité des sexes. Malgré ces efforts toutefois, les services de protection sociale laissent beaucoup de jeunes de côté lorsque ceux-ci passent de l'école au monde du travail ou sont en situation de vulnérabilité.

67. La Confédération européenne des familles nombreuses, qui fédère plusieurs associations de familles nombreuses à travers le continent, a continué d'œuvrer en faveur de la promotion du bien-être des familles, de récompenser les pratiques exemplaires et de soutenir les politiques familiales locales. L'European Network of Family-Friendly Municipalities³⁷ (réseau européen de municipalités favorables à la famille) a été créé, en 2018, par accord entre la Confédération et la province italienne de Trente, afin d'instaurer en Europe un cadre culturel, social et économique accueillant et attrayant pour les familles avec enfants et qui leur soit favorable. Le réseau noue des alliances pro-familiales avec la société civile, les municipalités et les entreprises privées, collaborant avec des institutions européennes stratégiques pour promouvoir une approche holistique des politiques familiales. Il a aidé des municipalités à instaurer et à maintenir des services et des prestations de qualité pour les familles, à promouvoir les efforts visant à concilier vie familiale et vie professionnelle, à encourager les politiques destinées à aider les jeunes en transition vers l'âge adulte et à favoriser l'échange de bonnes pratiques dans ces domaines.

68. En Colombie, l'Institut de la famille, de l'Université de La Sabana, encourage depuis trente ans la recherche sur les questions familiales, dans le cadre de trois départements consacrés aux questions suivantes : la famille et les contextes dans lesquels elle évolue ; la famille et sa dynamique interne ; relations d'affection et sexualité. Il offre également des services de consultations familiales et des programmes de formation des parents. L'Institut a tenu son neuvième congrès international à Bogota, les 5 et 6 septembre 2019, sur le thème des défis auxquels la famille doit faire face à l'ère de la quatrième révolution industrielle³⁸. À cette occasion, plus de 600 participants ont réfléchi aux outils requis pour relever efficacement les défis que posent les nouvelles technologies. Cinq tables rondes thématiques ont été organisées avec des experts de renom dans les domaines de l'éducation, des affaires, de la vie publique et de la vie internationale, notamment des représentants de la Division du développement social inclusif, de l'UNICEF et de l'International Federation for Family Development.

69. Generations United a organisé à Portland, dans l'Oregon (États-Unis), du 12 au 14 juin 2019, une conférence intergénérationnelle mondiale, intitulée « Bridging the Generations » (« Jeter des ponts entre les générations »), qui a attiré près de 500 personnes de 12 pays, dont des représentants de la Division du développement social inclusif, et qui a été l'occasion d'aborder, notamment, la question du renforcement de la solidarité intergénérationnelle à l'appui des objectifs du développement durable. Entre autres temps forts de la conférence, on citera la publication, en collaboration avec la Fondation Eisner, du rapport de 2019 intitulé « The best of both worlds: a closer look at creating spaces that connect young and old » (Le meilleur de deux

³⁷ Voir www.elfac.org/the-network.

³⁸ Voir www.unisabana.edu.co/nosotros/noticias-institucionales/detalle-noticias-institucionales/noticia/ix-congreso-internacional-sobre-la-familia/.

mondes : un regard plus approfondi sur la création d'espaces qui relient jeunes et moins jeunes). Les auteurs du rapport encouragent l'aménagement d'espaces, intérieurs ou extérieurs, en lieux de rencontre sûrs pour les jeunes et les personnes âgées, à l'appui direct de la cible 11.7 des objectifs de développement durable, qui consiste à assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. L'intérêt et l'enthousiasme suscités par la conférence montrent qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer la solidarité intergénérationnelle à travers le monde.

70. L'International Federation for Family Development, en partenariat avec l'UNICEF et en collaboration avec la Division du développement social inclusif, a présenté un rapport de synthèse concernant un projet de recherche mondial sur les objectifs de développement durable et les familles³⁹, lors de diverses campagnes de sensibilisation organisées pendant l'année à Bogota, Brasilia, Buenos Aires, Nairobi et Santiago ainsi que dans les villes brésiliennes de Curitiba et de São Paulo. La Fédération a également organisé diverses manifestations en marge de la cinquante-septième session de la Commission du développement social, en partenariat avec la Division du développement social inclusif et les missions permanentes de la Hongrie et du Qatar, sur la valeur des soins et du travail domestique non rémunérés et sur les stratégies qui contribuent à la réalisation de la cible 5.4 des objectifs de développement durable⁴⁰. La Fédération a tenu son vingtième Congrès mondial sur l'enrichissement familial à Londres, les 19 et 20 octobre 2019, sur le thème de la famille, visage de l'humanité. Les participants se sont concentrés, notamment, sur des questions telles que l'éducation des enfants, les mariages heureux, le bien-être de la famille, et la famille et la technologie. La Division a également contribué à la manifestation en y faisant une présentation sur la société civile et l'éducation des enfants dans le contexte de l'ONU.

71. Make Mothers Matter, en partenariat avec le Comité économique et social européen, a organisé un séminaire à l'occasion de la Journée internationale des familles, sur le rôle que jouent les familles dans l'économie circulaire. Tenu à Bruxelles, le 14 mai 2019, le séminaire a été l'occasion d'étudier les moyens de venir en aide aux familles pour qu'elles puissent contribuer à la transition vers plus d'économie circulaire. Le séminaire a rassemblé des décideurs politiques, qui ont présenté des initiatives communautaires associant une approche de haut en bas et une approche participative et ont souligné la nécessité de repenser les modes de consommation et de réduire les déchets, en recyclant et en réutilisant les objets et en adoptant des habitudes écologiques, telles que l'utilisation de produits économes en énergie ou l'achat de produits locaux, comme autant de pratiques qui peuvent être encouragées au niveau familial. La manifestation a également servi à montrer comment Make Mothers Matter associe les familles à l'économie circulaire dans le cadre du projet de recherche Horizon 2020, CIRC4life.

72. UNANIMA International⁴¹ a récemment entrepris un important projet de recherche sur le sans-abrisme et les traumatismes familiaux. En collaboration avec ses partenaires, dont Sophia Housing et l'Université de New York, l'organisation recueille des données qualitatives et quantitatives qui seront utilisées pour mieux défendre les sans-abri et les personnes déplacées. Ce travail de recherche et de plaidoyer vise à promouvoir un changement de paradigme, de manière que le

³⁹ Dominic Richardson, *Key Findings on Families, Family Policy and the Sustainable Development Goals: Synthesis Report* (Florence (Italie), UNICEF, 2018).

⁴⁰ Voir www.familyperspective.org/act/act-0047-en.php.

⁴¹ L'appellation UNANIMA est un mot-valise de « United Nations » et du terme latin « anima » (« âme », en français). Voir www.unanima-international.org/who-we-are.

sans-abrisme et le déplacement ne soient plus considérés comme un échec personnel, mais comme un échec structurel et une violation des droits de l'homme. Militant pour les personnes et les familles sans abri ou déplacées, UNANIMA International facilite le travail avec ses membres au niveau local et ses partenaires au niveau mondial pour faire entendre la voix des sans-abri sur la scène internationale. L'organisme est un des membres fondateurs du groupe de travail sur la lutte contre le sans-abrisme. Avec la participation de la Division du développement social inclusif, UNANIMA International a organisé à New York, le 17 octobre 2019, un colloque ayant pour but d'examiner la prévalence du sans-abrisme familial, ses causes et les mesures prises pour y remédier, mettant l'accent sur les femmes et les enfants – en particulier les filles – sans abri ou déplacés.

73. En 2019, le Walmart Centre for Family and Corporate Conciliation de l'IAE Business School a publié, en Argentine, son cinquième guide des meilleures pratiques sur l'intégration famille-travail⁴². La publication montre le chemin parcouru par l'IESE Family Responsible Employer Index Club, réseau d'entreprises pionnières qui, à travers le monde, promeut, depuis une dizaine d'années, un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale en Argentine et dans la région. Le guide contient des stratégies destinées à aider l'individu à concilier ses responsabilités familiales et professionnelles, des modalités de travail sur la question pour l'avenir et des contributions des prochaines générations de chercheurs, et énumère une série de bonnes pratiques et d'exemples d'entreprises argentines qui ont réussi à inculquer, dans leur culture institutionnelle, la notion de responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de la famille. Il contient les contributions de plus de 25 experts internationaux à l'appui du travail effectué en Argentine ainsi que les témoignages de cadres et de dirigeants actifs dans ce domaine.

74. Le Comité des ONG pour la famille – New York plaide pour l'inclusion de la famille dans les résolutions et politiques des organes de l'ONU et veille à ce que les États Membres de l'Organisation s'engagent à améliorer le sort des familles par l'instauration de politiques, de lois et de programmes. Le Comité organise des réunions mensuelles sur divers sujets en relation avec la famille afin d'éduquer le public aux questions et politiques internationales touchant la famille, de promouvoir le bien-être des enfants, des parents et des membres de la famille élargie et de soutenir le rôle de la communauté dans le renforcement de la famille. Le Comité a accueilli une manifestation qui s'est tenue en marge de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, sur le thème « L'autonomisation des femmes commence à la maison ». La manifestation a été l'occasion d'entendre les exposés de deux experts éminents, qui ont publié de nombreux écrits sur la question et qui ont démontré scientifiquement comment les enfants percevaient leurs propres capacités, de quelle manière cette perception influait sur leurs décisions en matière d'éducation et comment les parents pouvaient orienter leurs enfants pour que ceux-ci puissent s'épanouir sainement, dans le cadre global de l'égalité des sexes.

75. Le Comité viennois des ONG pour la famille a organisé deux forums internationaux en 2019 : l'un, conçu en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, était axé sur les efforts mondiaux visant à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, à la lumière de l'objectif de développement durable n° 3 ; l'autre, qui portait sur la protection des enfants et des jeunes dans les médias du point de vue des parents, est le troisième et dernier d'une série de forums sur les familles et l'utilisation des médias numériques, organisés en coopération avec l'Université de Salzbourg. Le Comité a également publié son bulletin trimestriel en ligne, « Families international », qui compile les comptes rendus des forums, où il est

⁴² *Hacia la Integración Familia y Trabajo: Guía de Buenas Prácticas* (Buenos Aires, 2019).

fait état, en particulier, des mesures prises pour éliminer la pratique du mariage d'enfants.

IV. Conclusions

76. Les familles sont parties prenantes et bénéficiaires de la mise en œuvre du Programme 2030. En s'engageant à élaborer et appliquer une politique familiale globale, les gouvernements témoignent du prix qu'ils accordent au rôle de la famille dans le développement. Il est essentiel, pour la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, de répondre aux besoins des familles et de leur donner les moyens de remplir les multiples fonctions qui sont les leurs.

77. Comme on l'a vu dans le présent rapport, des politiques et des programmes familiaux efficaces sont essentiels pour réduire la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes, favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et prévenir le sans-abrisme.

78. Les investissements dans les politiques et programmes axés sur la famille contribuent à la réduction de la pauvreté et à l'investissement dans le capital humain. Les familles sont aussi largement considérées comme des facteurs de protection sociale ; c'est pourquoi, la meilleure stratégie de protection sociale est souvent vue comme celle qui garantit la solidarité intergénérationnelle et investit dans les familles en tant que milieu naturel des enfants.

79. Le soutien apporté aux personnes qui prennent soin des membres de leur famille grâce à des politiques favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et l'octroi de congés parentaux généreux s'est révélé très efficace pour assurer l'égalité des droits et des responsabilités des hommes et des femmes au sein de la famille. Lorsque les tâches familiales ne sont pas équitablement réparties et soutenues, les inégalités au sein de la famille persistent, dès lors que les déficits de soins sont généralement comblés par les femmes⁴³. Le partage, dans un ménage, des soins à apporter à ses membres permet aux deux parents de participer à l'éducation de l'enfant au sein d'une véritable vie de famille et de prendre les décisions en commun, dans un cadre profitable à la famille.

80. Un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale pour les femmes et les hommes contribue à l'égalité des sexes : c'est là un fait de plus en plus reconnu. L'extension de la réglementation sur le congé parental, l'allongement du congé de maternité et l'augmentation des investissements dans les services de garde d'enfants participent d'une évolution encourageante dans ce domaine ; pour autant, il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans les pays à faible revenu.

81. Essentiellement lié à la pauvreté et à la perte d'un emploi, le sans-abrisme familial est un phénomène préoccupant. Les mères célibataires y sont bien plus exposées que les couples avec enfants. Le sans-abrisme familial trouve son origine, au premier chef, dans les difficultés économiques, l'éclatement de la famille et la violence familiale.

82. Le sans-abrisme familial est un phénomène qui semble en augmentation et qui mérite que l'on s'y intéresse davantage car il est source de détresse, nuisant à la santé et au bien-être de l'individu et de la famille, et en particulier des femmes et des enfants. Sa manifestation chronique peut entraîner des traumatismes et risque, si rien

⁴³ Magdalena Sepúlveda Carmona, *A Contemporary View of « Family » in International Human Rights Law and Implications for the Sustainable Development Goals (SDGs)*, document de travail d'ONU-Femmes, n° 21 (2017).

n'est fait pour y remédier, d'avoir des conséquences dévastatrices et durables pour le développement⁴⁴.

83. Le sans-abrisme familial n'est pas typiquement associé à un problème de toxicomanie ou à un handicap ou une maladie mentale graves, si bien que les familles n'ont pas la possibilité de bénéficier du soutien d'un système sanitaire complexe. Par conséquent, une stratégie efficace, dans ce domaine, est notamment celle de la prévention, offrant, avant toute chose, un logement adéquat aux familles. Il est également essentiel de reloger rapidement les personnes dans le besoin et d'intégrer les services de lutte contre la violence familiale dans l'ensemble des prestations offertes. Des politiques rationnelles de protection sociale destinées aux ménages avec enfants, en particulier les ménages dirigés par une femme, peuvent aussi permettre de prévenir le sans-abrisme familial.

V. Recommandations

84. Les États Membres sont invités à examiner les recommandations ci-après les invitant à :

a) Poursuivre leurs efforts en vue de la réalisation et du suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille pour créer un environnement propice à la concrétisation du Programme 2030 ;

b) Investir dans des politiques familiales axées sur la lutte contre la pauvreté afin d'empêcher le transfert intergénérationnel de la pauvreté ;

c) Investir dans des politiques et programmes de protection sociale, promouvoir, dans ce domaine, des mesures tenant compte des questions de genre et valoriser le rôle de la famille en tant que facteur de protection sociale ;

d) Investir dans différents programmes et politiques en faveur de la famille axés, notamment, sur l'extension des services de garde d'enfants et du congé parental, y compris du congé de paternité ;

e) Veiller à ce que les stratégies axées sur la famille favorisent l'égalité des genres et le partage égal des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes et prennent en compte la charge que peut représenter le travail non rémunéré ;

f) Redoubler d'efforts afin de garantir l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes ;

g) Garantir l'identité juridique et l'enregistrement des naissances de tous les nouveau-nés afin de leur permettre de participer pleinement à la vie de la société et d'accéder aux prestations, y compris les prestations au titre de la protection sociale ;

h) Promouvoir les investissements dans des infrastructures accessibles et abordables, y compris le logement et les transports, afin de favoriser les familles et d'empêcher qu'elles ne sombrent dans le sans-abrisme ;

i) S'attaquer aux causes du sans-abrisme familial, notamment la pauvreté, la violence familiale et la pénurie de logements abordables, et redoubler d'efforts pour offrir aux familles un logement adéquat et abordable ainsi que des services d'appui.

⁴⁴ Quinn, « The impact of personal and family circumstance on homelessness ».